

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 2

Référence : E-2 (Énergir), Notes sténographiques du 7 septembre 2021, volume 1, page 173.

Demande : Valider les pièces du dossier qui sont visées par la demande d'application des tarifs provisoires.

[demandé par la Régie]

Réponse :

Les pièces visées par la demande des tarifs provisoires au 1^{er} octobre 2021 sont les pièces B-0088, Énergir-Q, Document 6 et B-0117, Énergir-Q, Document 10.